



Patrimoine  
canadien

Canadian  
Heritage

Canada



## **Vérification de la conformité des bénéficiaires effectuée auprès du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver : programme d'aménagement des sites des Jeux d'hiver de 2010**

Bureau du dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation  
Direction des services de vérification et d'assurance

Février 2010



*This publication is also available in English.*

Cette publication est disponible sur demande en médias substitués.

Cette publication est disponible en formats PDF et HTML à l'adresse internet suivante : <http://www.pch.gc.ca/pgm/em-cr/index-fra.cfm>

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.

No de cat. : CH4-147/2010F-PDF

ISBN : 978-1-100-94500-2

# Table des matières

<b>Sommaire .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Introduction et contexte.....</b>	<b>5</b>
1.1 Autorisation du projet .....	5
1.2 Contexte.....	5
<b>2. Objectifs.....</b>	<b>6</b>
<b>3. Portée.....</b>	<b>7</b>
<b>4. Approche et méthodologie .....</b>	<b>8</b>
<b>5. Observations .....</b>	<b>9</b>
5.1 Les fonds versés au COVAN ont été utilisés aux fins prévues.....	9
5.2 Respect des exigences de production de rapports et de toutes les autres modalités des accords de contribution.....	12
5.3 Recommandations de la vérification antérieure .....	13
<b>Annexe A – Critères de vérification.....</b>	<b>14</b>
<b>Annexe B – 1 Sommaire des montants demandés et des montants vérifiés pour 2006-2007 .....</b>	<b>19</b>
<b>Annexe B – 2 Sommaire des montants demandés et des montants vérifiés pour 2007-2008 .....</b>	<b>20</b>
<b>Annexe B – 3 Sommaire des montants demandés et des montants vérifiés pour 2008-2009 .....</b>	<b>21</b>
<b>Annexe C – Ajustements possible suite à la vérification .....</b>	<b>22</b>





# Sommaire

## Introduction

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) a été fondé le 30 septembre 2003. Son mandat consiste à favoriser et à promouvoir le développement du sport au Canada par la planification, l'organisation, le financement et la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le COVAN est encadré par un conseil d'administration composé de 20 membres nommés par le gouvernement du Canada, la province de la Colombie-Britannique, la ville de Vancouver, la *Municipalité de villégiature de Whistler*, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et les Premières nations locales. La mission du COVAN consiste à exalter l'âme du Canada et à inspirer le monde entier grâce à des Jeux olympiques et paralympiques extraordinaires qui laisseront un héritage durable. Sa vision est d'édifier un Canada plus fort, animé par sa passion pour le sport, la culture et le développement durable.

La contribution de 290 millions de dollars destinée au programme d'aménagement des sites des Jeux d'hiver de 2010 (projet d'immobilisations) constitue la principale portion de l'investissement fédéral dans les Jeux d'hiver de 2010. Le ministère du Patrimoine canadien est l'unique bailleur de fonds fédéral pour le projet d'immobilisations qui bénéficie d'une somme égale de la part de la province de la Colombie-Britannique.

## Vérification antérieure

Une vérification antérieure des accords de contribution pour le programme d'aménagement des sites a été présentée au Comité de vérification et d'évaluation en octobre 2007. La vérification portait sur les dépenses engagées par le COVAN pour les exercices compris entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2006, pour lesquels des fonds de 4 400 000 \$, de 3 700 000 \$ et de 33 880 000 \$ respectivement ont été octroyés en application de trois accords de contribution annuels distincts.

## Vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires

La vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires visait à fournir à la haute direction du ministère l'assurance que :

- les fonds versés au COVAN ont été utilisés aux fins prévues dans les accords de contribution;
- le COVAN a respecté les exigences de production de rapports et les autres modalités des accords de contribution;
- les recommandations découlant de la vérification antérieure d'octobre 2007 ont été mises en œuvre.

La portée de la présente vérification englobe les dépenses d'aménagement des sites engagées par le COVAN pour les trois exercices compris entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2009, pour lesquels des fonds ont été octroyés aux termes de trois accords de contribution distincts, les sommes consenties étant de 106 910 000 \$, 108 210 000 \$ et de 25 250 000 \$ respectivement.

Le travail a été effectué de mai à octobre 2009 à l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien et dans les locaux du COVAN à Vancouver en Colombie-Britannique.

## **Principales constatations**

L'équipe de vérification a confirmé que les fonds accordés au COVAN en application des accords de contribution ont été utilisés aux fins prévues.

L'équipe de vérification a confirmé que le COVAN s'est conformé aux exigences de production de rapports et les modalités des accords de contribution sauf exceptions mineures

Le COVAN a mis en œuvre les recommandations de la vérification antérieure.

## **Recommandations**

Aucune recommandation n'est nécessaire

## **Énoncé d'assurance**

Selon mon jugement professionnel en tant que dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation, j'estime que les procédures de vérification qui ont été menées sont suffisantes et adéquates et que les éléments de preuve recueillis soutiennent l'opinion fournie dans le présent rapport. Celle-ci s'appuie sur la comparaison des conditions de l'époque et des critères de vérification préétablis qui ont été acceptés par la direction. L'opinion ne porte que sur l'objet de la vérification de l'entité examinée et de la portée décrite. Les éléments de preuve ont été recueillis conformément à la politique, aux directives et aux normes du Conseil du Trésor en matière de vérification interne, et les procédures adoptées sont conformes aux normes professionnelles de l'Institut des vérificateurs internes. Les éléments de preuve réunis sont suffisants pour convaincre la haute direction du bien-fondé de l'opinion découlant de la vérification de la conformité des bénéficiaires.

## **Opinion de vérification**

L'équipe de vérification a vérifié les dépenses de projet engagées par le COVAN, dans le cadre des accords de contribution aux fins du programme d'aménagement des sites, pour les exercices financiers du gouvernement fédéral 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, afin d'assurer la conformité aux accords de contribution et aux dispositions connexes. Il

incombe à la direction du COVAN de préparer les rapports financiers des projets. La responsabilité de l'équipe de vérification consiste à exprimer une opinion sur l'information financière en se fondant sur la vérification effectuée.

L'équipe de vérification a effectué la vérification conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que l'équipe de vérification planifie et effectue la vérification de manière à fournir l'assurance raisonnable que les informations financières sont exemptes d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondage des éléments probants à l'appui des montants, des informations financières et de la conformité. Elle comprend également l'évaluation de la conformité dans son ensemble avec les accords.

À mon avis, les montants vérifiés figurant aux annexes B-1 à B-3 donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des dépenses admissibles engagées pour les exercices financiers du gouvernement fédéral 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, en application des modalités financières des accords de contribution. Les renseignements à l'appui et les commentaires concernant les ajustements possibles sont joints aux annexes B et C.

Original signé par :

---

**Vincent DaLuz, CA**

Dirigeant principal de la vérification et de l'évaluation  
Ministère du Patrimoine canadien

### **Membres de l'équipe de vérification**

Directrice – Rachel Bergeron, CA

Claude Bélisle

Joëlle Huneault

Avec l'aide de ressources externes



# 1. Introduction et contexte

## 1.1 Autorisation du projet

L'autorisation de mener le projet de vérification de la conformité des bénéficiaires découle du Plan pluriannuel de vérification axé sur le risque de 2009-2010 à 2013-2014 du ministère du Patrimoine canadien, qui a été examiné par le Comité ministériel de vérification en mai 2009 et approuvé par la sous-ministre.

## 1.2 Contexte

Le 14 novembre 2002, toutes les parties concernées par le processus de candidature des Jeux d'hiver de 2010 ont signé une entente multipartite décrivant les rôles et responsabilités de chacune. Ces parties étaient la ministre de Patrimoine canadien, la province de la Colombie-Britannique, la ville de Vancouver, la *Municipalité de villégiature de Whistler*, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et la Société de candidature de Vancouver 2010.

Le 2 juillet 2003, lors de leur 115<sup>e</sup> session tenue à Prague, les membres du Comité international olympique ont choisi Vancouver comme ville-hôte des Jeux d'hiver de 2010.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 à Vancouver (COVAN) a été fondé le 30 septembre 2003. Son mandat consiste à favoriser et à promouvoir le développement du sport au Canada par la planification, l'organisation, le financement et la tenue des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010. Le COVAN est encadré par un conseil d'administration composé de 20 membres nommés par le gouvernement du Canada, la province de la Colombie-Britannique, la ville de Vancouver, la *Municipalité de villégiature de Whistler*, le Comité olympique canadien, le Comité paralympique canadien et les Premières nations locales. La mission du COVAN consiste à exalter l'âme du Canada et à inspirer le monde entier grâce à des Jeux olympiques et paralympiques extraordinaires qui laisseront un héritage durable. Sa vision est d'édifier un Canada plus fort, animé par sa passion pour le sport, la culture et le développement durable.

En tant que partenaires de l'entente multipartite, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont convenu de verser des fonds pour couvrir les coûts d'infrastructures et de legs.

La contribution de 290 millions de dollars destinée au programme d'aménagement des sites des Jeux d'hiver de 2010 (projet d'immobilisations) constitue un investissement fédéral important dans les Jeux d'hiver de 2010. Le ministère du Patrimoine canadien est l'unique bailleur de fonds fédéral pour le projet d'immobilisations qui bénéficie d'une somme égale de la part de la province de la Colombie-Britannique.

Le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hivers 2010 du ministère du Patrimoine canadien gère les accords de contribution pour le programme d'aménagement des sites entre le ministère et le COVAN.

### **Vérification antérieure**

Une vérification antérieure des accords de contribution pour le programme d'aménagement des sites a été présentée au Comité de vérification et d'évaluation en octobre 2007. La vérification portait sur les dépenses engagées par le COVAN pour les exercices compris entre le 1<sup>er</sup> avril 2003 et le 31 mars 2006, pour lesquels des fonds de 4 400 000 \$, de 3 700 000 \$ et de 33 880 000 \$ respectivement ont été octroyés en application de trois accords de contribution annuels distincts. Les vérificateurs avaient constaté que le COVAN était bien administré et qu'il avait mis en place des pratiques de gestion appropriées. Les vérificateurs avaient également constaté que les fonds accordés en application des accords de contribution avaient été utilisés aux fins prévues. Des problèmes mineurs avaient été relevés en ce qui concerne les pièces justificatives pour les dépenses admissibles engagées, ainsi que les exigences de production de rapports et la comptabilisation des dépenses à la fin des exercices individuels.

### **Vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires**

La portée de la vérification actuelle de la conformité des bénéficiaires englobait les dépenses d'aménagement des sites engagées par le COVAN pour les trois exercices compris entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2009, pour lesquels des fonds ont été octroyés aux termes de trois accords de contribution distincts, les sommes consenties étant de 106 910 000 \$, 108 210 000 \$ et de 25 250 000 \$ respectivement.

Après la vérification actuelle, le solde résiduel de 290 millions de dollars, conformément aux accords de contribution, sera versé au COVAN afin d'achever la préparation finale des sites.

L'équipe de vérification n'incluait aucun membre de la Direction des services de vérification et d'assurance qui avait travaillé auparavant au Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hivers 2010, à la direction des Cérémonies et des événements de Vancouver 2010 du ministère du Patrimoine canadien, ou au COVAN.

## **2. Objectifs**

La vérification de la conformité des bénéficiaires visait à fournir à la haute direction du ministère l'assurance que :

- les fonds remis au COVAN ont été utilisés aux fins prévues dans les accords de contribution;
- le COVAN a respecté les exigences de production de rapports et les modalités des accords de contribution;

- les recommandations découlant de la vérification antérieure d'octobre 2007 ont été mises en œuvre.

### 3. Portée

La portée de la vérification des bénéficiaires englobait les dépenses d'aménagement des sites engagées par le COVAN pour les trois exercices compris entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2009, pour lesquels des fonds ont été octroyés aux termes de trois accords de contribution pour les sites olympiques décrits au tableau 1. L'équipe de vérification a également examiné si le COVAN respectait les modalités établies dans les accords de contribution.

**Tableau 1 : Financement prévu pour les sites olympiques**

<b>Sites olympiques</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>	<b>2008-2009</b>
Anneau de Richmond du patinage de vitesse	4 720 000 \$	14 240 000 \$	12 640 000 \$
Centre des sports de glisse de Whistler	41 880 000	44 000 000	3 710 000
Centre nordique de Whistler	42 660 000	54 060 000	8 850 000
Stade olympique (BC Place)	0	0	300 000
Site de ski acrobatique et de surf des neiges Cypress	3 450 000	0	0
Centre des athlètes de Whistler	4 870 000	0	0
Site alpin de Whistler Creekside	7 850 000	0	0
Site de patinage de Hastings Park	2 800 000	0	0
Programme général des sites	200 000	0	0
Moins l'apport en nature	- 1 520 000	- 3 160 000	- 250 000
Moins l'équipement légué (non financé)	0	- 560 000	0
Moins l'ajustement de l'apport en nature (2006-2007)	0	- 370 000	0
<b>Total</b>	<b>106 910 000 \$</b>	<b>108 210 000 \$</b>	<b>25 250 000 \$</b>

En bref, le montant prévu du financement fédéral pour le projet d'immobilisations visé par cette vérification des bénéficiaires est de 240,4 millions de dollars.

L'équipe de vérification n'a pas examiné la conformité aux exigences en matière de langues officielles des accords de contribution, car le commissaire aux langues officielles du gouvernement du Canada s'en est chargé et en a fait rapport.

Le travail a été effectué de mai à octobre 2009 à l'administration centrale du ministère du Patrimoine canadien et dans les locaux du COVAN à Vancouver en Colombie-Britannique.

## 4. Approche et méthodologie

La vérification de la conformité des bénéficiaires effectuée auprès du COVAN pour le projet d'immobilisations s'est déroulée conformément aux normes professionnelles de vérification interne de l'Institut des vérificateurs internes, et aux normes et exigences prescrites dans la Politique du Conseil du Trésor sur la vérification interne.

Les tâches suivantes ont été exécutées :

- un contrôle de validation des dépenses sélectionnées au moyen d'échantillonnages discrétionnaires et statistiques des dépenses figurant dans le grand livre général;
- un examen des opérations comptables;
- un examen de la documentation du COVAN pour s'assurer que tous les éléments importants et les dépenses sont admissibles;
- la collecte d'éléments probants au moyen de discussions et d'entrevues avec la direction et le personnel et au moyen d'une étude de la documentation et des politiques fournies par le COVAN afin d'examiner les processus, procédures et pratiques en place;
- un examen d'une période de paye pour chaque année financière comprise dans la portée de la vérification;
- un examen des entrées de frais de voyage et d'accueil afin d'en juger le caractère raisonnable;
- un examen des comptes rendus de réunions, des registres du risque et des rapports.

La principale partie du travail de vérification a consisté en un examen des dépenses enregistrées dans les livres comptables des sites qui ont été financés par le gouvernement fédéral. Aux fins de l'examen des dépenses, la méthode d'échantillonnage statistique utilisée était l'approche systématique d'échantillonnage en unités monétaires avec, à l'origine, un échantillon choisi au hasard. Cette méthode d'échantillonnage statistique a été conçue pour revoir la période entière de la portée de la vérification, entre le mois d'avril 2006 et le mois de mars 2009 inclusivement, afin d'obtenir des résultats ayant un coefficient de confiance de 95 pour cent. Un total résultant de 319 dépenses ont été choisies à partir du grand livre général, ce qui représentait 37,4 pour cent des fonds totaux affectés aux projets pour les exercices 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009.

## **5. Observations**

### **5.1 Les fonds versés au COVAN ont été utilisés aux fins prévues**

Compte tenu des preuves recueillies grâce aux échantillonnages, à la revue de documents, à l'examen, à l'analyse et aux entrevues, l'équipe de vérification a évalué la situation en fonction des critères de vérification et a tiré une conclusion pour chacun de ceux-ci. Ces critères sont présentés à l'annexe A.

L'équipe de vérification a confirmé que les fonds versés en application des accords de contribution ont été utilisés aux fins prévues.

#### **Analyse**

L'équipe de vérification a examiné les méthodes comptables et les livres comptables du COVAN touchant le projet d'immobilisations et les trois accords de contribution conclus entre le ministère du Patrimoine canadien et le COVAN pour la période comprise entre avril 2006 et mars 2009.

L'échantillonnage systématique en unités monétaires a eu pour résultat la vérification de 319 dépenses pour un montant total échantillonné de 94 316 229 \$. Des exceptions mineures ont été relevées en ce qui concerne les approbations et la période de coupure d'exercice dans les sections Dépenses d'immobilisations et Coupure de l'exercice et charges à payer présentées plus bas. L'équipe de vérification est certaine à 95 pour cent que le taux d'erreurs pour les montants vérifiés ne dépasse pas l'importance relative établie pour la vérification.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses qui ont été vérifiées pour chaque année respective des accords de contribution, ainsi que les paiements correspondants effectués par le ministère. De plus amples détails sont fournis aux annexes B-1, B-2 et B-3. Il convient de souligner que pour la période de la portée de la vérification, les dépenses cumulatives excèdent les montants cumulatifs versés par le ministère.

**Tableau 2 : Sommaire des dépenses admissibles vérifiées et des contributions versées par Patrimoine canadien à ce jour**

<b>Période couverte par l'accord de contribution</b>	<b>Dépenses admissibles vérifiées</b>	<b>Contribution versée par Patrimoine canadien</b>
Avril 2003 à mars 2006 <sup>1</sup>	40 497 284 \$	39 325 000 \$ <sup>2</sup>
Avril 2006 à mars 2007	106 881 078 \$	106 910 000 \$
Avril 2007 à mars 2008	108 344 983 \$	108 210 000 \$
Avril 2008 à mars 2009	24 654 016 \$	24 763 000 \$
<b>Totaux cumulatifs</b>	<b>280 377 361 \$</b>	<b>279 208 000 \$</b>

En résumé, l'équipe de vérification a confirmé que le COVAN avait engagé suffisamment de dépenses admissibles en application des accords de contribution.

Le grand livre général a été rapproché avec les états financiers vérifiés par les vérificateurs externes du COVAN et, par la suite, avec les rapports financiers finaux envoyés au ministère. Les rapports financiers fournis ont également été comparés aux budgets détaillés approuvés pour l'exercice. Aucun ajustement important n'a été déterminé. (Veuillez vous reporter aux annexes B-1, B-2 et B-3.)

#### *Dépenses d'immobilisations*

L'équipe de vérification a examiné les pièces justificatives pour les dépenses choisies et a conclu que les fonds versés par le ministère du Patrimoine canadien ont été utilisés aux fins prévues comme le prévoient les accords de contribution. Il a également été constaté que des pièces justificatives adéquates étaient conservées pour toutes les dépenses choisies. Les pièces justificatives furent les bons d'achat, les factures et les preuves de paiements qui, au besoin, furent aussi retracés au contrat. Six exceptions mineures aux contrôles des approbations ont été soulevées :

- Deux factures originales n'ont pu être trouvées. Cependant, il est d'usage au COVAN de numériser les factures et d'en garder une copie disponible pour l'extraction en ligne. Ces copies ont été fournies à l'équipe de vérification. Toutefois, étant donné que les copies ne contenaient pas de preuves d'approbation, l'équipe de vérification a validé les dépenses en remontant aux dossiers contractuels approuvés. Aucune exception n'a été identifiée.
- Dans quatre contrats, il manquait au moins une preuve d'approbation selon la Politique relative aux pouvoirs d'approbation et de signature des contrats du COVAN.

<sup>1</sup> Vérification précédente, rapport daté d'octobre 2007

<sup>2</sup> Un montant de 825 000 \$ a été réduit du montant figurant dans le rapport de vérification précédent daté d'octobre 2007 en raison d'un ajustement de vérification en 2003-2004.

### *Coupure de l'exercice et charges à payer*

Le COVAN a mis en œuvre un processus pour s'assurer que les coûts sont attribués au bon exercice et pour enregistrer les charges à payer. Il continue de surveiller ce processus de façon continue.

La fin d'exercice du COVAN est le 31 juillet; par conséquent, les processus relatifs aux charges à payer sont plus précis afin de respecter leurs exigences concernant les états financiers de fin d'exercice. Lors de l'examen des dépenses, il a été constaté que les fonds ont été versés et attribués aux dépenses admissibles à l'intérieur du calendrier de chaque accord de contribution particulier, sauf pour trois exceptions mineures. Trois dépenses n'ont pas été comptabilisées dans l'exercice financier de l'accord de contribution approprié (l'enregistrement a été fait entre mai et juillet pour du travail effectué avant le 31 mars 2008). Les trois exceptions relevées totalisaient 141 918 \$ de dépenses admissibles qui auraient dû être enregistrées dans une période antérieure. Ces éléments sont mentionnés à l'annexe B à titre d'ajustements possibles. Par contre, ces ajustements possibles s'annulent au cours des périodes subséquentes.

Compte tenu des résultats susmentionnés, l'équipe de vérification a examiné toutes les dépenses dans la période de coupure de l'exercice entre mars et avril 2009 pour des opérations récurrentes, des opérations inhabituelles et des charges à payer en fin d'exercice de l'accord de contribution. Aucun élément important n'a été signalé.

### *Salaires*

Les coûts salariaux réclamés ont été examinés et jugés raisonnables. Aucun ajustement important n'a été déterminé.

### *Frais de voyage et d'accueil*

Les frais de voyage ont également été examinés afin d'en juger le caractère raisonnable. Les montants totaux réclamés n'ont pas d'importance relative.

### *Apports en nature*

Les sociétés partenaires peuvent fournir une aide financière aux Jeux en faisant une contribution en espèces ou en fournissant des biens et services enregistrés comme des « apports en nature » dans les livres du COVAN et considérés comme des activités hors trésorerie. L'équipe de vérification a examiné l'enregistrement des dépenses en nature afin de s'assurer qu'elles n'étaient pas incluses dans les dépenses admissibles financées par le biais des accords de contribution. Il a été constaté que les montants déclarés comme apports en nature ne concordaient pas entièrement avec les pièces justificatives envoyées par les diverses sociétés partenaires en raison de considérations liées à la coupure de l'exercice. L'équipe de vérification a fait une analyse approfondie afin de déterminer que les montants déclarés comme apports en nature étaient jugés raisonnables.

et que ces montants n'étaient pas inclus dans les dépenses admissibles financées par le biais des accords de contribution.

### *Gestion des risques*

Le COVAN est doté d'un processus officiel de gestion des risques et d'un processus complet d'évaluation des risques pour cerner, évaluer et atténuer les risques liés à l'ensemble de ses fonctions, y compris le projet d'immobilisations.

L'équipe de vérification a examiné les processus du COVAN et s'est assurée que celui-ci bénéficiait de la couverture d'assurance responsabilité appropriée pour satisfaire aux exigences de l'accord de contribution.

### *Archivage*

Des procédures d'archivage adéquates sont en place pour faire en sorte que tous les renseignements comptables et les dossiers pertinents soient rapidement et facilement disponibles pour une future vérification des bénéficiaires conformément aux accords de contribution. La ville de Vancouver appliquera sa politique pour la conservation des dossiers du COVAN. Ces dossiers seront conservés pour une durée de sept ans après le 31 juillet 2010.

L'équipe de vérification a constaté des retards dans l'extraction des dossiers qui ont été envoyés aux archives, certains de ces retards étant attribuables aux nombreuses vérifications, antérieurement ou actuellement, effectuées à la demande des parties à l'entente multipartite.

### **Recommandation**

Aucune recommandation n'est nécessaire

## **5.2 Respect des exigences de production de rapports et de toutes les autres modalités des accords de contribution**

L'équipe de vérification a confirmé que le COVAN avait respecté les exigences de production de rapports et les modalités des accords de contribution, sauf des exceptions mineures.

### **Analyse**

L'équipe de vérification a examiné la périodicité et la nature des rapports demandés dans les accords de contribution et présentés au ministère par le COVAN.

Comme le stipulent les accords de contribution, les rapports financiers finaux, qui sont certifiés par la direction et le conseil d'administration du COVAN, ont été rapprochés avec les états financiers annuels vérifiés par les vérificateurs externes du COVAN. Le

COVAN a également fourni un état de rapprochement effectué par ses vérificateurs externes. Les rapports financiers finaux ont été soumis par le COVAN conformément aux modalités de paiement prévues dans les accords de contribution.

Il est également stipulé dans les accords de contribution que le COVAN soumet des rapports d'activités finaux pour les projets financés. Deux des trois rapports d'activités finaux présentés au Ministère n'ont pas été soumis conformément aux modalités de paiement prévues dans les accords de contribution et les rapports ne contenaient pas d'énoncé indiquant que toutes les obligations du bénéficiaire en vertu des accords avaient été satisfaites; toutefois, les rapports contenaient des sommaires des activités pour les projets financés. Ils ont été acceptés par le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hivers de 2010 du ministère du Patrimoine canadien.

Tous les rapports ont été approuvés adéquatement par une personne dûment autorisée par le COVAN.

#### **Recommandation**

Aucune recommandation n'est nécessaire

### **5.3 Recommandations de la vérification antérieure**

Le COVAN a mis en œuvre les cinq recommandations découlant de la vérification antérieure qui a été présentée et approuvée par le Comité de vérification et d'évaluation du ministère du Patrimoine canadien en octobre 2007.

## Annexe A – Critères de vérification

Les conclusions énoncées pour chacun des critères utilisés dans la vérification ont été développées selon les définitions suivantes.

Catégorisation numérique de la conclusion	Conclusion relative aux critères de vérification	Définition de la conclusion
1	Bien contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien géré, aucune faiblesse importante constatée.</li> </ul>
2	Contrôlé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien géré, mais certaines améliorations sont nécessaires.</li> </ul>
3	Problèmes modérés	<p>Certains problèmes modérés nécessitent l'attention de la direction (satisfaire à au moins un des deux critères suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• faiblesses en matière de contrôle, mais l'exposition au risque est limitée, car la probabilité d'occurrence du risque n'est pas élevée;</li> <li>• faiblesses en matière de contrôle, mais l'exposition au risque est limitée, car l'incidence du risque n'est pas élevée.</li> </ul>
4	Améliorations importantes requises	<p>Il est nécessaire d'apporter des améliorations importantes (satisfaire à au moins un des trois critères suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des redressements financiers s'imposent à l'égard de certains postes ou domaines ou pour le Ministère;</li> <li>• des lacunes en matière de contrôle entraînent une exposition grave au risque;</li> <li>• des lacunes importantes dans la structure de contrôle globale.</li> </ul> <p>Nota : Chaque critère de vérification qui est classé « 4 » doit immédiatement être communiqué au DPVE et au directeur général concerné ou à un niveau plus élevé pour la prise de mesures correctives.</p>

Les critères de vérification employés et un résumé des données en fonction desquelles l'équipe de vérification a tiré ses conclusions suivent. Dans les cas où des améliorations importantes (4) ou des problèmes modérés (3) ont été observés, ceux-ci seraient consignés dans le rapport de vérification.

Il n'y a pas eu d'observation de problèmes modérés ou d'améliorations importantes requises

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
<b>LES FONDS VERSÉS SONT CONFORMES AUX MODALITÉS DES ACCORDS DE CONTRIBUTION ET À LA POLITIQUE SUR LES PAIEMENTS DE TRANSFERT DU CONSEIL DU TRÉSOR.</b>		
<p>1. Une documentation adéquate est conservée pour toutes les dépenses. (L'objectif est de déterminer la fiabilité du grand livre général.)</p>	<p>2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapprochement du grand livre général avec les états financiers vérifiés et les rapports envoyés au Ministère du Patrimoine canadien. Écarts négligeables.</li> <li>• Le COVAN suit l'évolution des sites au moyen des codes d'autorisation de travail.</li> <li>• Échantillonnage statistique de 129 dépenses pour 2006-2007; 111 pour 2007-2008 et 79 pour 2008-2009. <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Il manque deux factures originales avec les approbations, pour lesquelles des copies ont été fournies qui n'avaient aucune preuve d'approbation. La validation s'est faite aux contrats.</li> <li>▪ Quatre contrats ne renfermaient pas les preuves d'approbation de tous les postes requis. Une validation des factures et des paiements a été faite.</li> </ul> </li> <li>• Les montants déclarés comme apports en nature ne concordaient pas entièrement avec les pièces justificatives envoyées par les diverses sociétés partenaires en raison de considérations liées à la coupure de l'exercice. Les montants déclarés comme apports en nature étaient jugés raisonnables et ces montants n'étaient</li> </ul>

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
		pas inclus dans les dépenses admissibles financées par le biais des accords de contribution.
2. Le financement versé par le ministère a été appliqué aux dépenses admissibles mentionnées dans l'annexe B des accords de contribution et en conformité à la définition des « coûts admissibles » énoncée dans les accords de contribution.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses d'immobilisation financées sont pour des coûts admissibles.</li> <li>• Le processus de paye est adéquat.</li> <li>• La politique du COVAN concernant les voyages est suffisamment détaillée et couvre tous les frais de voyage importants. Elle est raisonnable lorsqu'on la compare à la Directive sur les voyages du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.</li> <li>• La politique du COVAN concernant les voyages et l'accueil fournit des contrôles adéquats et des lignes directrices suffisantes.</li> </ul>
3. Les fonds ont été versés et attribués aux dépenses admissibles à l'intérieur du calendrier de chaque accord de contribution particulier.	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trois dépenses n'ont pas été comptabilisées dans l'exercice financier gouvernemental approprié (elles ont été reportées en 2008-2009 pour du travail effectué en 2007-2008). Voir annexe B.</li> <li>• Aucune dépense récurrente douteuse ni dépense inhabituelle n'a été observée.</li> <li>• Le COVAN a mis en œuvre un processus pour s'assurer que les coûts sont attribués au bon exercice et pour enregistrer les charges à payer.</li> </ul>
4. Les autres sources de financement reçues par le COVAN ont été communiquées adéquatement dans les rapports financiers présentés au ministère, conformément à l'article 8 de l'annexe B des accords de contribution.	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autres sources de financement reçues par le COVAN ont été communiquées adéquatement dans les rapports financiers présentés au ministère.</li> </ul>
5. Les livres comptables du COVAN sont rapidement et facilement utilisables pour une vérification par le		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a eu un délai dû à la collecte des documents des archives et des documents mal classés.</li> <li>• Le COVAN transférera tous ses</li> </ul>

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
ministère. Des procédures d'archivage adéquates seront en place pour faire en sorte que tous les renseignements comptables et les dossiers pertinents soient rapidement et facilement disponibles pour une future vérification conformément à l'article 15 de l'annexe B des accords de contribution.	<b>2</b>	dossiers à la ville de Vancouver. Celle-ci appliquera sa politique pour la conservation de tous les dossiers du COVAN. Ces dossiers seront conservés pour une durée de sept ans suite à la fin de l'exercice financier le 31 juillet 2010.
6. Les transferts de fonds, entre catégories de dépenses, s'il y a lieu, sont effectués conformément à l'article 14 de l'annexe B des accords de contribution.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le COVAN n'a pas dépassé le budget de 15 pour cent ou plus dans aucune catégorie. Il n'y a eu aucune demande officielle de transfert entre catégories.</li> </ul>
7. Les modalités des accords conclus par le COVAN avec des tierces parties extérieures sont conformes aux dispositions de l'annexe B des accords de contribution.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accords conclus avec des tierces parties extérieures étaient conformes.</li> </ul>
<b>LE BÉNÉFICIAIRE A RESPECTÉ TOUTES LES EXIGENCES DE PRODUCTION DE RAPPORTS ET TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DES ACCORDS DE CONTRIBUTION.</b>		
8. Les rapports financiers des projets fournis au ministère sont préparés conformément à l'article 8 de l'annexe B des accords de contribution.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les rapports financiers des projets ont été soumis conformément aux délais prévus.</li> <li>• Veuillez vous reporter au critère 4 pour d'autres commentaires.</li> </ul>
9. Le rapport financier final fourni chaque année au ministère est conforme à l'exigence de l'article 7.1 de l'annexe B des accords de contribution, et il concorde avec l'état financier vérifié annuel du COVAN.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports ont été approuvés par une personne dûment autorisée par le COVAN.</li> <li>• Les rapports font état de l'ensemble des revenus et des dépenses.</li> <li>• Les rapports concordent avec l'état financier vérifié annuel du COVAN.</li> </ul>
10. Les rapports d'activités		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapports d'activités finaux ne</li> </ul>

Critères de vérification	Conclusion relative aux critères de vérification	Preuves/observations clés
provisoires et finaux fournis au ministère sont préparés conformément à l'article 7 de l'annexe B des accords de contribution.	<b>1</b>	<p>contiennent pas d'énoncé indiquant que toutes les obligations du bénéficiaire en vertu des accords ont été satisfaites. Par contre, les rapports ont été approuvés par le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux des trois rapports d'activités finaux n'ont pas été soumis conformément aux délais prévus (2006-2007 et 2007-2008). Par contre, ils ont été acceptés par le Secrétariat fédéral des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.</li> </ul>
11. Le bénéficiaire a une couverture d'assurance responsabilité appropriée.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique d'assurance couvre les erreurs et les omissions.</li> <li>• Il n'est pas prévu de changer la couverture pour 2009.</li> </ul>
12. La politique et les pratiques d'acquisition du COVAN en matière de biens et services sont conformes aux exigences des accords de contribution.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accords de contribution ne comportent pas d'exigences en matière d'acquisition. Le COVAN a adopté ses propres politiques.</li> </ul>
13. Le COVAN a mis à jour sa politique et ses procédures de gestion financière.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La politique et les procédures de gestion financière ont été mises à jour.</li> </ul>
14. Le COVAN examine officiellement ses risques de façon régulière.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralement, chaque fonction fait l'objet d'un examen officiel des risques tous les six mois, et un registre des risques est préparé ou mis à jour.</li> <li>• Les risques sont évalués en fonction de la probabilité et de l'incidence de l'occurrence.</li> </ul>
<b>LES RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DE LA VÉRIFICATION ANTÉRIEURE D'OCTOBRE 2007 EN CE QUI CONCERNE LE RESPECT DES MODALITÉS DES ACCORDS DE CONTRIBUTION ONT ÉTÉ MISES EN ŒUVRE.</b>		
15. Les recommandations découlant de la vérification d'octobre 2007 ont été mises en œuvre.	<b>1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recommandations ont été mises en œuvre.</li> </ul>

## Annexe B – 1

Sommaire des montants demandés et des montants vérifiés pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2006 et le 31 mars 2007

<b>Allocation de dépenses (\$)</b>	<b>Montants prévus selon les accords de contribution</b>	<b>Contribution demandée</b>	<b>Écart entre les montants figurant dans les livres comptables et les montants demandés</b>	<b>Montants selon les livres comptables</b>	<b>Ajustements possibles</b>	<b>Montants vérifiés</b>
Anneau de Richmond du patinage de vitesse	4 720 000	4 720 000	2 038	4 722 038	0	4 722 038
Centre des sports de glisse de Whistler	41 880 000	41 880 000	-5	41 879 995	0	41 879 995
Centre nordique de Whistler	42 660 000	42 660 000	- 14 948	42 645 052	0	42 645 052
Centre des athlètes de Whistler	4 870 000	4 870 000	1 465	4 871 465	0	4 871 465
Site alpin de Whistler Creekside	7 850 000	7 850 000	- 5 274	7 844 726	0	7 844 726
Site de patinage de Hastings Park	2 800 000	2 800 000	- 4 385	2 795 616	0	2 795 615
Programme général des sites	200 000	200 000	- 11 599	188 401	0	188 401
Site de ski acrobatique et de surf des neiges Cypress	3 450 000	3 450 000	3 786	3 453 786	0	3 453 786
Apports en nature	-1 520 000	- 1 520 000	0	- 1 520 000	0	- 1 520 000
<b>Total</b>	<b>106 910 000</b>	<b>106 910 000</b>	<b>- 28 922</b>	<b>106 881 078</b>		<b>106 881 078</b>
<b>Contribution versée par le ministère du Patrimoine canadien</b>						<b>106 910 000</b>
<b>Écart</b>						<b>28 922</b>

## Annexe B – 2

Sommaire des montants demandés et des montants vérifiés pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2007 et le 31 mars 2008

Allocation de dépenses (\$)	Montants prévus selon les accords de contribution	Contribution demandée	Écart entre les montants figurant dans les livres comptables et les montants demandés	Montants selon les livres comptables	Ajustements possibles	Montants vérifiés
Anneau de Richmond du patinage de vitesse	14 240 000	14 240 000	1 395	14 241 395	0	14 241 395
Centre des sports de glisse de Whistler	44 000 000	44 000 000	17 926	44 017 926	4 819 <sup>3</sup>	44 022 745
Centre nordique de Whistler	54 060 000	54 060 000	- 26 256	54 033 744	137 099 <sup>4</sup>	54 170 843
Apports en nature	- 3 160 000	- 3 530 000	0	- 3 530 000	0	- 3 530 000
Équipement légué (non financé)	- 560 000	- 560 000	0	- 560 000	0	- 560 000
Ajustement de l'apport en nature (2006-2007)	- 370 000		0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>108 210 000</b>	<b>108 210 000</b>	<b>- 6 935</b>	<b>108 203 065</b>	<b>141 918</b>	<b>108 344 983</b>
<b>Contribution versée par le ministère du Patrimoine canadien</b>						<b>108 210 000</b>
<b>Écart</b>						<b>(134 983)</b>

<sup>3</sup> Ajustement de coupure d'exercice, voir section 5.1

<sup>4</sup> Ibid

## Annexe B – 3

Sommaire des montants demandés et des montants vérifiés pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2008 et le 31 mars 2009

<b>Allocation de dépenses (\$)</b>	<b>Montants prévus selon les accords de contribution</b>	<b>Contribution demandée</b>	<b>Écart entre les montants figurant dans les livres comptables et les montants demandés</b>	<b>Montants selon les livres comptables</b>	<b>Ajustements possibles</b>	<b>Montants vérifiés</b>
Anneau de Richmond du patinage de vitesse	12 640 000	12 360 000	3 726	12 363 726	0	12 363 726
Centre des sports de glisse de Whistler	3 710 000	3 240 000	22 735	3 262 735	- 4 819 <sup>5</sup>	3 257 916
Centre nordique de Whistler	8 850 000	8 899 000	6 473	8 905 473	- 137 099 <sup>6</sup>	8 768 374
Stade olympique (BC Place)	300 000	300 000	0	300 000	0	300 000
Apports en nature	- 250 000	- 36 000	0	- 36 000	0	- 36 000
<b>Total</b>	<b>25 250 000</b>	<b>24 763 000</b>	<b>32 934</b>	<b>24 795 934</b>	<b>- 141 918</b>	<b>24 654 016</b>
<b>Contribution versée</b>						<b>24 763 000</b>
<b>Écart</b>						<b>108 984</b>

<sup>5</sup> Ibid

<sup>6</sup> Ibid

# Annexe C – Ajustements possible suite à la vérification

## Écritures de coupure d'exercice

### Exercice 2007-2008

1. Centre des sports de glisse de Whistler

Un montant de 4 819 \$ pour le Centre des sports de glisse de Whistler dépensé au cours de l'exercice 2007-2008 du gouvernement a été comptabilisé dans l'exercice 2008-2009 du gouvernement.

Numéro d'inscription 789166 : 4 819 \$

2. Centre nordique de Whistler

Un montant de 2 910 \$ pour le Centre nordique de Whistler dépensé au cours de l'exercice 2007-2008 du gouvernement a été comptabilisé dans l'exercice 2008-2009 du gouvernement.

Numéro d'inscription 744841 : 2 910 \$

3. Centre nordique de Whistler

Un montant de 134 189 \$ pour le Centre nordique de Whistler dépensé au cours de l'exercice 2007-2008 du gouvernement a été comptabilisé dans l'exercice 2008-2009 du gouvernement.

Numéro d'inscription 760125 : 134 189 \$

### Exercice 2008-2009

1. Centre des sports de glisse de Whistler

Un montant de 4 819 \$ pour le Centre des sports de glisse de Whistler dépensé au cours de l'exercice 2007-2008 du gouvernement a été comptabilisé dans l'exercice 2008-2009 du gouvernement.

Numéro d'inscription 789166 : (4 819 \$)

2. Centre nordique de Whistler

Un montant de 2 910 \$ pour le Centre nordique de Whistler dépensé au cours de l'exercice 2007-2008 du gouvernement a été comptabilisé dans l'exercice 2008-2009 du gouvernement.

Numéro d'inscription 744841 : (2 910 \$)

3. Centre nordique de Whistler

Un montant de 134 189 \$ pour le Centre nordique de Whistler dépensé au cours de l'exercice 2007-2008 du gouvernement a été comptabilisé dans l'exercice 2008-2009 du gouvernement.

Numéro d'inscription 760125 : (134 189 \$)